

Sanctions et punitions

Exposé du cas

Lors d'une formation organisée par le rectorat, vous rencontrez une jeune collègue professeur de mathématiques qui vous relate la situation suivante :

Au tout début de l'année, j'ai demandé à un élève, gentiment, d'enlever son sac de la table et de sortir ses affaires pour se mettre au travail. Il n'a pas réagi. Je lui redemande un peu moins gentiment, une seconde puis une troisième fois. Là il me répond « *ouais c'est bon, vas-y, c'est pas une meuf qui va me dire ce que j'ai à faire !!* ».

Je lui réponds, plutôt calme que « *je suis le professeur et maintenant je te demande de prendre tes affaires et d'aller voir les CPE* ». Je désigne un élève pour l'accompagner chez les CPE.

A la fin de la séance je suis allée dans le bureau des CPE où nous attendaient l'élève et son éducateur, car il est en foyer.

La CPE s'est chargé de lui rappeler que son comportement était inadmissible et lui a dit que sa sanction serait décidée avec le chef d'établissement et que « par mesure de précaution », il était exclu le lendemain. Là l'élève se lève et part en claquant la porte !

Le lendemain, je vais voir le proviseur adjoint pour savoir quelle sanction a été décidée. Le chef d'établissement propose 2 jours d'exclusion, mais il n'est pas d'accord : d'après lui, la journée d'exclusion par mesure de précaution suffit. Il me demande alors mon avis et je propose que l'élève vienne un mercredi après-midi pour réfléchir à son comportement.

Finalement, contrairement à ma proposition, l'élève a simplement dû m'écrire une lettre d'excuses que j'ai reçue bourrée de fautes d'orthographe et sans vraiment d'excuses.

Questions

Quelle analyse faites-vous de cette situation ?